

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 24 JUIN 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles

L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, J-C LALANNE, F.REDOUTEY, P.POINT, J.DÉAL, L.JEANDIN et H.JACQUEROUX ainsi que Mesdames C.CHEVALIER, S.GOYON, A.LORENZINI et F.DUBOY.

ABSENTS : M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU 16/05/2024

M ROUGEOT fait remarquer que dans le PV du CM du 16/05, il manque des remarques concernant le camping St Pierre qui ont amené la décision de l'audit par lui-même. Il ajoute que les modifications du PV d'avril n'ayant pas été faites, il y a par conséquent, 2 voix contre l'approbation du PV d'avril 2024.

Le PV est donc approuvé par 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions (dont 5 par non élus au conseil du 16/05/24)

Puis, M Le Maire Accueille les nouveaux conseillers, un tour de table de présentation et fait.

Lecture de la charte des élus par le Maire.

2) REPRÉSENTANT CLECT

Délibération n°2024/049 reportée

M GALEA rappelle le rôle de la CLECT et que Mme BLANC Agnès s'en occupait durant son mandat de conseillère. Mme LORENZINI et M ROUGEOT proposent que ce soit vu lors du remaniement des commissions dans le cadre de la commission Finances. Le vote est donc reporté.

3) POUVOIR DE DELEGATION A UN CONSEILLER POUR AUDIT Site ST PIERRE

Délibération n°2024/050

M GALEA rappelle que suite aux remarques qu'il avait faites lors du dernier conseil, M ROUGEOT s'était proposé pour faire un audit du camping St Pierre. M GALEA rappelle que Mme BLANC avait commencé un audit sur ce même sujet. M ROUGEOT dit que certains documents nous manquent, que depuis 2016, rien n'a été délibéré, qu'il n'y a toujours pas de permis d'aménager. Il demande à ce que lui soit montrés le bail de 2018 ainsi que les états des lieux et que tous les conseillers les aient. M GALEA fait un historique du redémarrage du site et rappelle que, à l'époque tout le monde était d'accord. Il ajoute que, suite aux remarques de M ROUGEOT, il a fait vérifier le bail par le notaire de LUGNY. M GALEA dit qu'il fournira tous les documents présents en mairie. Mme LORENZINI pose une question sur l'entretien des mobil homes. M GALEA répond que cela ne regarde pas la commune et dit ensuite que nous avons reçu le PC de l'extension du bistrot et qu'un contrôleur technique, mandaté par la commune va vérifier tous les travaux qui ont été faits sans que la commune en soit informée. Ensuite, Mme LORENZINI demande le montant du loyer du BSP. M GALEA rappelle qu'avant le loyer était de 15€ par an. Actuellement, il est de 6000€ par an pour le bistrot et le camping, M GALEA précise que la commune n'a plus du tout d'entretien à faire. Mme LORENZINI demande à combien se loue un mobil home ce à quoi le Maire répond que cela ne nous concerne pas. M ROUGEOT dit que ce qu'il faut voir, ce sont toutes les transformations faites depuis 2017 2018 sans révision des valeurs locatives et sans taxes payées. Il demande une délibération du conseil municipal pour autoriser l'extension ou non du bistrot. Mme LORENZINI, Mrs JANDIN et DEAL font remarquer que le bâtiment du bistrot est un bâtiment communal et que l'extension serait propriété de notre locataire, que si cette extension se fait, il devra y avoir une augmentation du loyer. M ROUGEOT dit que cela doit passer devant la commission Bâtiment. M GALEA dit que l'extension sera avec un bardage bois sur un soubassement en pierres. M REDOUTEY dit qu'on ne peut pas laisser construire sur notre terrain sans avoir étudié et réfléchi au projet et propose qu'on fasse l'audit avant. M ROUGEOT propose de créer une commission spéciale pour étudier ce qui s'est fait avant, pour étudier les baux et changer ce qui ne va pas.

Mr Rougeot propose que Mr DEAL l'aide dans ce travail, cela sera débattu lors de la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

M Le Maire rappelle que le versement des subventions aux associations se fait en 2 fois. Mme DUBOIS sort car membre d'une association. Mme LORENZINI demande qui décide du montant des subventions. M DEAL demande comment on décide du montant. Il est rappelé qu'une commission s'est réunie en avril pour étudier les demandes à partir d'un dossier contenant le rapport d'activités, le rapport moral, le bilan de l'exercice et les projets, le nombre d'habitants de LUGNY adhérents et si les manifestations ont lieu à LUGNY. Les propositions sont ainsi votées :

	montant en euros
TIERS	300,00
RENAULT CHOUPETTE	300,00
LE TOUT FISSY	100,00
ANACR	100,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE LOCAL AZE-LUGNY	2 500,00
CODALU	200,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG HAUT MACONNAIS	1 500,00
AMICALE DES POMPIERS DE LUGNY1	200,00
CLIQUE CANTONALE	200,00
TOTAL SUBVENTIONS en €	5 200,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) DM 01 ECRITURES AMORTISSEMENTS

Délibération n°2024/052

M GALEA explique ce qu'est une DM et rappelle que cela ne change en rien le budget. Celle-ci concerne les amortissements de matériel, la somme de 4000€ est nécessaire afin que les écritures d'amortissement puissent être passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) COMMISSIONS MUNICIPALES DÉLÉGATIONS ET COMITÉS CONSULTATIFS

Délibération n°2024/053

Le choix des membres des commissions et comités peut se résumer ainsi :

- **ECONOMIE - FINANCES** : Philippe GOURLAND, Christine CHEVALIER et Joël GAYET.
- **VOIRIES - RESEAUX** :
 - **Commission municipale** : Joël GAYET, Thomas THEVENARD, Patrick POINT, Jean Charles LALANNE et Ludovic JEANDIN
 - **Comité consultatif** : Bernard CHEVALIER, Guy BARDAY et Robert LAFARGE.
- **BATIMENTS – URBANISME - PATRIMOINE** :
 - **Commission municipale** : Franck REDOUTEY, Philippe GOURLAND, Thomas THEVENARD, Patrick POINT, Ludovic JEANDIN
 - **Comité consultatif** : Roland BRÉBOUILLET.
- **COMMUNICATION NUMERIQUE – LUGNY INFOS – BULLETIN MUNICIPAL** : Philippe GOURLAND, Anne LORENZINI-DESMAIZIERES, François ROUGEOT et Jérôme DÉAL.
- **BOIS ET FORETS** : Philippe GOURLAND, Joël GAYET, Patrick POINT, Franck REDOUTEY, Thomas THEVENARD et Jérôme DÉAL.
- **SCOLAIRE** : Philippe GOURLAND, Christine CHEVALIER, Sarah GOYON, Franck REDOUTEY et Fanny DUBOIS-SWIATLON.
- **FLEURISSEMENT- ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE** :
 - **Commission municipale** : Christine CHEVALIER, Philippe GOURLAND, Sarah GOYON, Jérôme DÉAL et Hubert JACQUEROUX.
 - **Comité consultatif** : Dominique DUCREAU et Dominique BRÉBOUILLET.
- **ANIMATIONS - ASSOCIATIONS** :
 - **Commission municipale** : Philippe GOURLAND, Sarah GOYON, Christine CHEVALIER, Fanny DUBOIS-SWIATLON et Franck REDOUTEY.
- **CIMETIERE – CCAS - CEREMONIE** :
 - **Commission municipale** : Jean Charles LALANNE et Philippe GOURLAND.
 - **Comité consultatif** : Patrice MILLOT, Martine AUBERTIN et Jean-Pierre ZAGO.
- **PLUi** : Joël GAYET, Philippe GOURLAND, Patrick POINT, Franck REDOUTEY, François ROUGEOT, Thomas THEVENARD et Hubert JACQUEROUX.
- **CCID** : Titulaire : Sarah GOYON / Suppléante : Christine CHEVALIER.
- **COMM/ ÉLECTORALE** : Titulaire : Patrick POINT-Suppléant : Philippe GOURLAND.
- **BIBLIOTHEQUE** : Un élu référent Anne LORENZINI-DESMAIZIERES.
- **APPEL OFFRE ET MARCHÉ PUBLIC** : Philippe GOURLAND, Joël Gayet, François ROUGEOT et Thomas THEVENARD.
- **JEUNESSE ET SPORT** :
 - **Commission municipale** : Hubert JACQUEROUX, Fanny DUBOIS-SWIATLON, François ROUGEOT et Anne LORENZINI-DESMAIZIERES.
 - **Comité consultatif** : Frédérique DEGRAVE
- **COMMISSION COMMERCANTS ET ARTISANS** :
 - Hubert JACQUEROUX, François ROUGEOT, Jérôme DEAL, Ludovic JEANDIN.
- **COMMISSION FISCALE** :
 - Anne LORENZINI-DESMAIZIERES, François ROUGEOT, Jérôme DEAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

C'est une Redevance d'Occupation du Domaine Public. C'est une sorte d'indemnité versée à la commune pour le passage des réseaux (gaz, électricité, téléphone) et qui est automatiquement reversée au SYDESL.
Le montant pour 2024 est fixé à 584 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- DETOURS EN TOURNUGEOIS : L'association Le GALPON organise un festival « Détours en Tournugeois » qui se déroulera à LUGNY pendant 3 jours, le dernier WE d'août. C'est une manifestation communale mais le GALPON a besoin de 50 à 70 bénévoles. M GALEA dit qu'il faudrait que le CM participe à l'évènement. Le gros poste de travail sera celui de la restauration. Les associations de LUGNY devront se réunir et ramener le plus de bénévoles possibles. Une liste d'inscription est en mairie pour que les volontaires s'inscrivent et disent dans quelle commission ils souhaitent aller et les jours où ils pensent venir.
- AESH : Il s'agit de l'accompagnement pendant le temps de cantine d'un enfant porteur de handicap. Le projet s'arrête là car la prise en charge financière de l'accompagnant ne revient plus à la commune mais c'est l'Etat qui le prend en charge.
- GEOPTIS : C'est un service de la Poste et qui consiste à faire un état des lieux des voies communales et à en mesurer la longueur. On déclarait tous les ans 25 Km. Avec Geoptis, on arrive à 45Km avec une éventualité de 17 Km en plus. Cela nous rapporterait déjà 9000€ / an de dotation de l'Etat en plus. M GAYET précise qu'en qualité de route, LUGNY obtient 7.5 / 10 (moyenne nationale : 4,6 / 10).
- VIDEO PROTECTION : F REDOUTEY ne tiendra pas le bureau de vote mais recevra en mairie les personnes qui voulaient s'assurer que les caméras ne pouvaient pas filmer les parties privées.
- COMMISSION BATIMENTS : F REDOUTEY annonce que les travaux de l'appartement au-dessus de la mairie sont presque terminés et que celui-ci pourra être mis en location en septembre. Ensuite, ce sera le chantier de l'ancienne gare où il faut refaire l'intérieur et l'isolation et parallèlement, l'entreprise commencera la rénovation des façades de la gendarmerie. On attend un devis pour un meuble de rangement pour la maternelle de l'école M.PAGNOL suite à une recommandation de la Commission de Sécurité.
- COMMISSION VOIRIE : J GAYET fait le bilan du chantier de la Grande Rue où tous les réseaux ont été enterrés sauf la fibre. M GALEA pense que tout n'est pas encore fini au niveau des raccordements. Les travaux sur le chemin de Brinchamp sont terminés de même que ceux vers le cimetière de FISSY. Il reste à faire c'est l'élargissement de la Route de Sagy. M JANDIN demande si vers sa rue, on ne pourrait pas mettre un panneau de priorité de passage (avec flèche blanche et flèche rouge).
- ECOLE : Le Conseil d'école s'est bien passé ; les effectifs sont en hausse : + 11élèves. Cela fait que LUGNY est une des 3 possibilités d'ouverture de classe dans la circonscription Mâcon Nord. La répartition par classe donne : 22 en PS MS ; 25 en GS CP ; 27 en CE1 CE2 ; 25 en CM1 CM2. Les 2 classes qui ont les plus gros effectifs sont celles qui ne doivent pas dépasser 24 élèves. Il est prévu un comptage à la rentrée.
- BOIS ET FORET : En 2015, une piste de VTT « sauvages » avait été créée dans notre forêt communale sans aucune autorisation. A la création de la nouvelle Com-Com qui a pris la compétence « Chemins de randonnée » la question s'est posée de savoir ce qu'on en faisait puisque cette piste est située sur 2 chemins (circuits 5 et 17). Il a été décidé d'en faire une piste « grand public », la plus naturelle possible en supprimant des aménagements dangereux, en faisant certains travaux de terrassement. Il sera peut-être nécessaire d'organiser une « corvée ». A l'issue de ces travaux, prévus en automne (2024 ? 2025 ?), une convention sera signée entre la Com-Com, la Commune et l'ONF (contrôle de sécurité, entretien, ...).
- CHARTRE DE LA BIBLIOTHEQUE : Pour information ; le maire donne à lire aux conseillers une charte pour le fonctionnement de la bibliothèque afin que soit plus clairement défini le rôle de chacun, bénévoles et agent de la commune.

Fin de la séance 23h30
Prochain Conseil aura lieu le 17 juillet 2024.

